Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 42 (1950)

Heft: 11

Artikel: Les effectifs de l'Union syndicale allemande (D.G.B.)

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384686

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La différence, selon M. Trüb, est énorme puisqu'en vertu de son texte l'Etat patron ne peut rompre le contrat de travail que si le fonctionnaire visé « commet telle action », car on sait bien qu'en ces pays modèles du bloc oriental il est difficile de prouver une action répréhensible...

A notre tour, nous avons soumis l'objet de la controverse à un interprète, aussi prudent que celui du B. I. T. Il déclare qu'une traduction intégrale aurait donné à peu près ceci:

L'administration dénoncera sans préavis le contrat de travail du fonctionnaire si celui-ci a une manière d'agir telle qu'on ne peut plus le considérer comme digne de confiance pour l'Etat, ou si, selon la nature du cas, le renvoi est indispensable dans l'intérêt du maintien de la discipline du travail.

Mon informateur précise bien « à peu près », « car, me dit-il, il est très difficile de rendre en français, avec toute l'exactitude voulue, la terminologie abstraite de la législation tchécoslovaque. En particulier, l'expression originale qui vient d'être traduite par les mots a une manière d'agir telle ne semble pas avoir d'équivalent exact en français; elle ne désigne en tout cas pas une action précise, mais plutôt une activité générale, un comportement. Or, la Voix ouvrière, en traduisant le terme imprécis du texte original par l'expression très précise commet telle action, se rend coupable elle-même d'une infidélité à l'égard du texte original, car la notion d'action délictueuse ne se trouve pas dans ce texte. »

Cette petite démonstration prouve que l'analyse des Informations sociales était exacte. En revanche, l'accommodement signé H. Trüb pèche justement par trop de précision « ajoutée » au texte de loi. Nous nous garderons bien de le traiter, à notre tour, de « faussaire ». Il n'est pas dans nos habitudes de confondre le commissionnaire et celui qui l'exploite!

J. M.

Les effectifs de l'Union syndicale allemande (D.G.B.)

Au 1^{er} janvier 1950, les effectifs de l'Union syndicale allemande (Deutscher Gewerkschaftsbund) étaient les suivants:

				Hommes	Femmes	Totaux
Bavière				649 669	159 609	$809\ 278$
Pays de Hesse				372 847	56 748	$429\ 595$
Basse-Saxe				$501\ 103$	$72\ 132$	$573\ 235$
Hambourg et Schleswig	-Ho	olste	$_{ m in}$	$436\ 356$	$65\ 027$	501 383
Rhénanie-Westphalie				$1\ 613\ 452$	$220\ 877$	1834329
Palatinat				$207\ 251$	$26\ 447$	233 698
Wurtemberg-Bade .			•	$487\ 555$	$131\ 959$	619 514
	1	ota	ux	4 268 233	732 799	5 001 032